



REGLEMENT

1. Généralités.....	2
2. La compétition.....	4
3. Public.....	5
4. Inscriptions.....	7
5. Droit à l'image	7

En s'inscrivant à la compétition, chaque participant et/ou son représentant légal s'engage à lire et respecter le règlement suivant.

1. Généralités

1.1. Le Cabriès Freestyle Contest

Le Cabriès Freestyle Contest s'inscrit dans le Championnat régional et départemental de la Fédération Française de Roller et Skateboard.

Ce Contest est organisé par l'association EDUC'SPORTS 13, association loi 1901, enregistré à la Préfecture des Bouches du Rhône sous le numéro W133003617, numéro SIRET 50054244400020, ayant son siège social au 7 bd Argelas, 13480 Cabriès

Dans le cadre du présent Règlement, « l'Événement » désignera l'édition du Cabriès Freestyle Contest. Le participant désigne le compétiteur.

1.2. Nombre de participants

Le nombre total de participants à l'Événement est limité au nombre de 80 personnes, toutes catégories et disciplines confondues.

1.3. Date

Dimanche 24 mai 2026

1.4. Lieu

Skatepark de Cabriès – Complexe Sportif Raymond Martin – Avenue Raymond Martin – 13480 Cabriès

1.5. Conditions de participations

Toute personne peut participer à la compétition aux conditions suivantes :

- Chaque participant âgé de moins de 18 ans doit fournir une attestation parentale de son représentant légal, l'autorisant à participer à la compétition. Une autorisation parentale type est disponible sur le site Internet : <https://www.educsports13.fr>

- Être titulaire d'une licence FFRS « compétition » en cours de validité à la date de l'Événement.

- Pour les non licenciés FFRS, présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du roller en compétition, datant de moins d'un 1 an et établi par un médecin habilité.

Un certificat médical type est disponible sur le site Internet :

<https://www.educsports13.fr/>

La photocopie de licence ou le certificat médical devra obligatoirement être remis le jour de « l'Événement ». Aucune licence ou certificat médical envoyé en amont par courrier ou par mail ne sera pris en compte.

1.6. Conditions de participations

Les inscriptions à la compétition sont ouvertes à tous, aux licenciés FFRS et non licenciés FFRS.

Pour participer à la compétition, il est obligatoire de s'inscrire en remplissant le formulaire en ligne sur le lien Internet suivant : <https://www.educsports13.fr>

Les inscriptions sont exclusivement en ligne.

Les inscriptions pourront être refusées par l'Organisation si le délai d'inscription en ligne est dépassé.

Sur le lieu de l'« Événement », chaque participant(e) inscrit(e) et/ou son tuteur légal devra se présenter à l'accueil de l'événement et contre signer son inscription. Une pièce d'identité de l'inscrit(e) pourra être demandée à l'inscrit(e).

Modalités de paiement : Par carte bancaire en ligne.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, excepté si « l'Événement » est annulé dans sa totalité.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Un contrôle d'identité sera

effectué à l'accueil le premier jour de « l'Événement ».

1.7. Secours

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, l'organisation pourra faire appel aux pompiers qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

1.8. Assurance

La pratique du roller et de la trottinette freestyle en compétition dans un équipement de type skatepark constitue une activité physique présentant des risques.

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident

Tous les participants à l'événement, licenciés ou non à la Fédération Française de Roller Sports, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard le jour de l'« Événement », une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le Skatepark qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

Dommage Matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant « l'Événement ». Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

1.9. Modification - annulation de la manifestation

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, les obstacles, de reporter la date et/ou les horaires de l'« Événement ».

Si « l'Événement » devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur, ce dernier proposerait, en fonction des circonstances, le remboursement des frais d'inscription, à l'exclusion de toute autre somme.

En cas de changements (pour conditions climatiques ou tout autre incident), le format et le programme pourront être modifiés.

En cas d'annulation d'une ou plusieurs catégories, les résultats des passages déjà effectués seront considérés comme résultats finaux.

2. La compétition

2.1. La programmation

9h30 – 11h : Qualifications roller
11h – 12h30 : Qualification trottinette
12h30 – 13h : Pause déjeuner
13h – 14h30 : Finales roller
14h30 – 16h : Finales trottinette
16h – 16h30 : Remises de prix

2.2. Phases de qualifications

Les qualifications se feront sous forme de JAM sessions. 3/4 riders auront 2 minutes sur le skatepark pour réaliser un maximum de tricks. Une fois la Jam session terminée, 3/4 nouveaux participants s'élanceront, jusqu'à ce que tous les participants de la catégorie soient jugés.

60% de la liste des participants est qualifiée pour les phases finales qui se dérouleront l'après midi

2.3. Phases finales

Les phases finales se feront en passage individuel. Chaque rider aura 2 passages de 50s sur le skatepark pour réaliser sa meilleure ligne. Une fois les finalistes passés, chacun aura 3 essais pour réaliser son « Best Trick », offrant un supplément de points.

2.4. Zone de pratique

Le skatepark, dans son intégralité est mis à disposition des pratiquants. Dès qu'une catégorie est appelée à l'échauffement, seuls les compétiteurs de la catégorie concernée ont accès à l'aire de compétition. Dès qu'un compétiteur ou plusieurs compétiteurs d'un groupe sont appelés à passer, seul ce/ces compétiteurs est/sont autorisé/s à utiliser l'aire.

2.5. Matériels

- **Protections**

Chaque participant devra être équipé d'un casque, de protections aux genoux, coudes et poignés. Pour des questions de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de refuser un équipement en mauvais état.

Pour les non équipés, un pack est proposé à la location pour 5€ (réservation en ligne via le formulaire)

TOUT PRATIQUANT SANS PROTECTIONS NE POURRA PAS PARTICIPER A L'EVENEMENT

- **Espace de pratique et matériels**

Chaque outil de pratique (roller & trottinette) devra être en état de rouler et ne pourra présenter des signes de dysfonctionnement dangereux pour le pratiquant ou pour les autres pratiquants (Roues manquantes, parties saillantes, cintre défectueux...).

3. Public

3.1 Catégories

Cet événement est destiné à un public jeune, âgés de 6 à 17 ans, réparti en 3 catégories d'âge et par discipline.

- **Catégorie Minikids**
Enfants âgés de 6 à 10 ans (U7 – U11). Enfants nés entre 2020 et 2016
- **Catégorie Kids**
Enfants âgés de 11 à 14 ans (U12 – U15). Enfants nés entre 2015 et 2012
- **Catégorie junior**
Enfants âgés de 15 à 17 ans (U16 – U18). Enfants nés entre 2011 et 2009

En dessous de 4 compétiteurs/trices inscrit.e.s dans une catégorie officielle, l'organisateur peut les regrouper avec ceux de la catégorie supérieure.

Les résultats des compétiteurs (licenciés FFRS ou non) des catégories inférieures sont pris en compte dans le classement officiel du Contest de Cabriès en fonction de leur catégorie respective, sauf si leur classement dans la catégorie supérieure leur est plus favorable.

3.2 Accessibilité

Bien que référencé par la Fédération Française de Roller et Skateboard (FFRS), et planifié au calendrier fédéral, cette manifestation est ouverte à tous les pratiquants désireux d'y participer, licenciés ou non. En revanche, seuls les licenciés à jours de leur cotisation pourront prétendre au classement fédéral.

3.3 Règlement intérieur du complexe Raymond Martin

Le Skatepark se situant au sein du Complexe Sportif Raymond Martin à Cabriès, les participants et spectateurs se doivent de respecter le règlement de ce dit espace, et du Skatepark. Afin de respecter l'environnement, les espaces verts et le site en général, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site du Complexe Sportif Raymond Martin. Des poubelles seront à disposition sur le lieu de « l'Événement ». Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

3.4 Notation

3 juges par disciplines présents assistés par un juge calculateur pour noter les participants sur les critères définis ci-après :

- Technique (40pts)
- Style (30pts)
- Engagement et exploitation de l'espace (30pts)

La technique est évaluée au regard de la difficulté des figures réussies, de la proportion de figures difficiles ou engagées tentées durant le run et de la vitesse.

Le style est évalué au regard de la maîtrise des gestes techniques, de leur amplitude et de leur fluidité.

La gestion du run est évaluée au regard de l'occupation de la zone sportive, de la polyvalence et de l'originalité des trajectoires.

Les juges ont une totale autonomie sur leur notation. Leur délibération ne pourra en aucun cas être

soumis à négociation extérieur.

3.5 Calcul des points

En participant à chaque compétition, le compétiteur/trice gagne des points selon son classement (confère tableau ci-dessous). Celui ou celle qui cumule le plus de points sur toutes les étapes gagne le titre de Champion Départemental des Bouches du Rhône, idem pour Champion Régional Sud Provence Alpes Côtes d'Azur.

Pour être classé dans le championnat, le participant devra obligatoirement être licencié à la FFRRS pour la saison sportive 2024-2025.

PLACE	POINTS		PLACE	POINTS
1	100		11	43
2	85		12	41
3	70		13	39
4	65		14	37
5	60		15	35
6	57		16	34
7	54		17	33
8	51		18	32
9	48		19	31
10	45		20	30
			21	29

3.6 Sanctions Sportives

Afin d'assurer un circuit avec nos valeurs sportives et une structuration assumée de nos événements, la structure organisatrice a l'obligation de faire appliquer le règlement de son événement ainsi que les conditions précédemment évoquées dans ce dossier.

Si les conditions ne sont pas respectées, le Comité se réserve le droit de refuser ou d'annuler l'homologation de la compétition comme étape de son circuit départemental.

Pour rappel, la structure qui organise l'événement est pleinement responsable de ce dernier, et à l'entière responsabilité de mettre tout en œuvre pour accueillir les participants dans les meilleures conditions, en leur assurant à eux ainsi qu'aux spectateurs un cadre de bienveillance et de mise en sécurité.

Concernant les participants, ces derniers peuvent aussi être sanctionnés par le Comité Départemental et/ou Régional.

Si un comportement ou une attitude sont jugés inadaptés, irrespectueux et/ou dangereux par la structure organisatrice ou le représentant du Comité Sur place, le sportif peut être sanctionné en fonction de la gravité de la situation, et de la récidive ou non de ses actions.

1er stade : rappel des règles et mise en garde

2ème stade : pénalités au niveau de son classement (perte de points en fonction de la gravité de ses actions)

3ème stade : interdiction de participer sur la prochaine compétition (au niveau du classement départemental)

4ème stade : exclusion du circuit départemental et régional.

Pénalités

Manque de respect	Triche	Violence verbale et/ou physique
10 à 30 points	50 points	150 points

4. Inscriptions

L'inscription au CABRIES FREESTYLE CONTEST : 3^{ème} édition" doit se faire via le site **www.educsports13.fr**

Tarifs inscriptions = 20€

Ce tarif inclut : l'inscription + Welcome Pack (goodies)

Feuille d'inscription + décharge de responsabilité OBLIGATOIRE (à signer sur place)

SUPPLEMENT : Pack protections : 5€

5. Droit à l'image

J'autorise l'organisateur EDUC'SPORTS à conserver, publier, diffuser, reproduire, ou exploiter toutes prises de vues opérées dans le cadre l'événement sur lesquelles mon (mes) enfant(s) apparaîtrai (ent).

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

L'Organisateur EDUC'SPORTS 13



Association Loi 1901
N° W133003617
1010 Av Jean Moulin - 13480 CABRIES
Port. 06 64 43 40 28 - Fixe 09 87 75 73 60
E-mail : educsports13@orange.fr
Site : www.educsports13.fr
Siret : 500 542 444 000 20 - APE : 9319Z